

Les congés

Actuellement, il existe deux types de congés qu'il vous est possible de solliciter.

CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Il permet au salarié aidant de s'absenter temporairement pour s'occuper d'un proche (pas nécessairement familial) qui souffre d'un handicap ou d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

De 3 mois renouvelable sans toutefois pouvoir excéder un an pour l'ensemble de la carrière, le congé peut, avec l'accord de l'employeur, être transformé en période d'activité à temps partiel. Il peut par ailleurs, sous conditions, être fractionné.

- Ce congé n'est pas rémunéré.
- Les droits à l'Assurance maladie et à la retraite de base sont maintenus.
- Les droits à retraites complémentaires sont en revanche suspendus.

CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Il permet au salarié aidant de s'absenter temporairement pour s'occuper d'un proche qui souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou qui est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable. La personne à qui l'aidant vient en aide doit être son ascendant, son descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile ou ayant été désigné comme personne de confiance.

De 3 mois, renouvelable une fois, le congé peut, avec l'accord de l'employeur, être transformé en période d'activité à temps partiel. Il peut par ailleurs, sous conditions, être fractionné.

- Ce congé n'est pas rémunéré par l'employeur, mais l'Assurance maladie peut verser une allocation journalière d'un montant de 55,21 euros brut par jour pendant 21 jours maximum (contactez votre CPAM).
- Les droits à l'Assurance maladie et à la retraite de base sont maintenus.
- Les droits à retraites complémentaires sont en revanche suspendus.

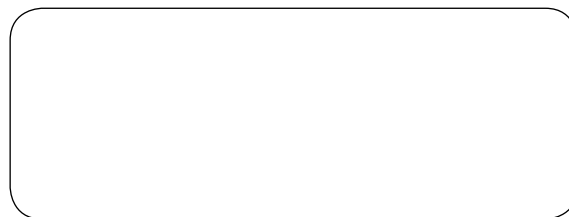
Renseignez-vous sur :
<http://aides.francealzheimer.org>

Le soutien des associations de famille

Organisées et animées par des bénévoles formé(e)s et ayant vécu la maladie d'un proche, les associations France Alzheimer et maladies apparentées présentes dans chaque département proposent aux familles ainsi qu'aux personnes malades :

- des permanences d'accueil où elles seront écoutées, informées et accompagnées ;
- des conférences-débats où interviennent des experts professionnels ;
- des formations à l'attention des aidants familiaux pour les aider à faire face ;
- des groupes de paroles animés par des psychologues ;
- des groupes de partage d'expériences et de convivialité animés par des bénévoles ;
- des Séjours Vacances-Répit Alzheimer® ;
- des Haltes Relais® et des Cafés mémoire France Alzheimer®.

Avec le soutien de



Union nationale des associations France Alzheimer
et maladies apparentées
21, boulevard Montmartre - 75002 Paris

Allo France Alzheimer

0 800 97 20 97

Service & appel
gratuits



Réalisation Aurore Voet / France Alzheimer septembre 2016



FICHE
PRATIQUE

PROCHES
AIDANTS
EN ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE...
PARLEZ-EN



FRANCE
ALZHEIMER
& MALADIES APPARENTÉES

www.francealzheimer.org
UN MALADE, C'EST TOUTE UNE FAMILLE QUI A BESOIN D'AIDE

Des aidants actifs de plus en plus nombreux

Chiffres-clés¹ :

- 8,3 millions de personnes aident un proche dépendant, de façon régulière et à titre non professionnel (dont 4,3 millions aident une personne âgée de 60 ans ou plus) ;
- 57 % des aidants sont des femmes et près de 70 % des enfants sont des filles ;
- 47 % des aidants, soit environ 4 millions de personnes, occupent un emploi ;
- 15 % des aidants estiment avoir été pénalisés dans leur évolution professionnelle.

Un phénomène en pleine évolution du fait du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative et du recul de l'âge de départ à la retraite (entrée plus tardive dans le monde du travail couplée à un allongement de la durée du travail).

Une conciliation vie professionnelle et rôle d'aidant difficile

Selon une étude France Alzheimer/OpinionWay réalisée en 2016 auprès de 1 500 proches aidants en activité professionnelle, on constate un impact important du rôle d'aidant sur l'activité professionnelle : nécessité d'effectuer des démarches pour l'accompagnement de la personne malade pendant le temps de travail, baisse de l'efficacité... Ceci freine voire stoppe l'évolution professionnelle.



79%
des personnes ont des difficultés à concilier vie professionnelle et activité d'aidant



72%
leur rôle a une incidence négative sur leur concentration et leur efficacité



44%
posent régulièrement des jours de RTT et de congés

Cependant, ces aidants souhaitent poursuivre leur activité professionnelle...

... pas uniquement pour des raisons financières

Pour

96%
d'entre eux



Leur activité professionnelle...

- Leur permet de penser à autre chose.
- Leur procure satisfaction.

De plus, 30% des aidants actifs interrogés identifient des aspects positifs à leur double situation qui peuvent avoir des effets bénéfiques sur leur activité professionnelle :

- Une meilleure écoute et empathie.
- Une meilleure prise de recul par rapport aux problématiques professionnelles.
- Une meilleure organisation et une gestion du temps qui permettent d'aller à l'essentiel.

Une réticence à parler de son rôle d'aidant à son employeur



Près de la moitié des aidants interrogés disent ne pas avoir informé leur hiérarchie pour des raisons diverses :

- Volonté de ne pas évoquer sa vie personnelle et de gérer seul la situation (34%).
- Peur, méfiance et défiance vis-à-vis des retombées négatives de l'entreprise (25%).
- Structure professionnelle non adaptée pour apporter du soutien (10%).

La situation d'aidant actif est difficile à vivre, à expliquer et à partager avec son entourage familial et amical et a fortiori avec son entourage professionnel.

Pourtant il y a un intérêt à informer son employeur pour accéder à certains dispositifs et négocier une flexibilité du temps de travail dans une relation donnant-donnant.

Exemples de flexibilité

- Aménager les horaires de travail au quotidien : dispositif déjà existant pour les aidants et proches de personnes handicapées qui pourraient s'appliquer aux aidants d'un proche âgé dépendant.
- Élargir les autorisations d'absences ponctuelles.
- Convertir les jours de congés et de RTT dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Chaque entreprise, structure ou organisation possède ses modalités de fonctionnement, ses zones de contraintes et ses zones de souplesse. Ce qui est possible à un endroit ne pourra pas être appliqué à un autre endroit.

Seul un échange donnant-donnant permettra d'inventer des aménagements qui serviront tout autant l'employeur que le salarié car chacun pourra y avoir un intérêt.

« Le plus important pour nous est de pouvoir aménager nos heures en fonction de nos besoins. Si l'entreprise est compréhensive, le salarié en sera très reconnaissant et donnera beaucoup à l'entreprise à d'autres moments. »

Catherine L., aidante salariée

Les associations France Alzheimer et maladies apparentées tiennent compte du peu de disponibilités des aidants familiaux en activité professionnelle en adaptant les horaires des actions de soutien qu'elles proposent et en diffusant des modules d'information en ligne :

<http://guide.francealzheimer.org>